

## Les Potins d'Uranie

---

### STAR BIZ

Al Nath

...

Bromak et Zalei lisent au coin du feu.  
Bromak baisse la revue qu'il était en train de lire.

B: Ah, ces Américains, tout de même! Les voilà qui ont trouvé une nouvelle façon de faire de l'argent: vendre des étoiles!

Z: Je vois que vous avez aussi lu cet article. Et ce commerce, qui n'est d'ailleurs pas limité aux Etats-Unis, semble avoir le vent en poupe. On comprend l'ire de l'Union Astronomique Internationale (UAI) déplorant amèrement ces initiatives et rappelant que c'était son privilège d'attribuer des noms et d'établir la nomenclature des corps célestes.

B: Evidemment. Mais, vous savez, Monsieur Zalei, je crois que l'UAI peut faire toutes les déclarations qu'elle veut: elles ne changeront pas le cours des choses. Au contraire, je me demande, ..., je me demande si elle n'aurait pas dû essayer de récupérer ce courant.

Z: Qui? L'UAI? Et bien, cher Monsieur Bromak, vous y allez un peu fort, vous! Vous croyez vraiment que c'est le rôle et la philosophie d'une union scientifique de se lancer dans une telle activité mercantile?

B: Ne vous fâchez pas. Et n'interprétez pas trop rapidement ma pensée. Je n'ai pas dit que l'UAI devait faire exactement la même chose. Je crois tout d'abord qu'il faut dissocier différents aspects du problème comme le droit à une telle initiative et la destination de l'argent.

Z: Vous voulez jouer sur les mots?

B: Mais pas du tout, voyons. Qu'ont fait ces marchands d'étoiles excommuniés par l'UAI? Ils ont attribué, contre paiement extirpé à des victimes consentantes, des noms à des étoiles choisies par celles-ci et/ou délivré des certificats de propriété dont l'authenticité et l'enregistrement officiel sont évidemment de pure fantaisie. Vous êtes d'accord, n'est-ce pas?

Z: Oui, mais je ne vois toujours pas où vous voulez en venir.

B: Commençons par voir ce qui se cache exactement sous le mot "vendre". Vous admettez que, dans une perspective cos-

mique, les corps célestes n'appartiennent à personne, pas plus aux astronomes qu'à d'autres?

- Z: Mais vous vous contredites! Il y a quelques instants, il vous semblait logique que l'UAI se mette à vendre des étoiles!
- B: Non, ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. Qu'est ce que l'UAI dans la perspective qui nous occupe? Une autorité scientifique reconnue mondialement, sur la Terre, pour désigner officiellement les astres vus de celle-ci. Sa propriété sur les corps de l'univers est sans fondement au sens légal du terme. Voyez par exemple le "Traité de la Lune" [2] dont la philosophie confirme très clairement cette thèse ...
- Z: Mais, bon sang, ...
- B: Attendez, Monsieur Zalei. Que les astronomes au travers de l'UAI soient les mieux habilités à mettre de l'ordre dans les nomenclatures célestes, je suis entièrement d'accord avec vous ...
- Z: Ah, quand même!
- B: ... mais il n'y a aucun moyen d'empêcher d'autres individus, groupes ou entrepreneurs imaginatifs de dénommer telle ou telle étoile de leur sobriquet favori ou de ceux choisis par leurs clients, comme le montre d'ailleurs la florissance du commerce. Les protestations de l'UAI, toutes justifiées qu'elles soient, n'ont d'autre impact que celui d'une pression morale.
- Z: C'est bien regrettable.
- B: Bien sûr. D'autant plus que, au-delà de la dénomination anarchique d'objets, ces soi-disant titres de propriété distribués n'ont aucune valeur légale pour les mêmes raisons que j'énonçais tout à l'heure. Voilà donc un commerce habile, qui ne fait en réalité de mal à personne, sinon enrager les astronomes, et qui exploite des naïfs heureux de rentrer chez eux avec leur nom inscrit sur un ciel illusoire ou avec une parcelle virtuelle d'univers en poche!
- Z: Je comprends mieux votre position, mais comment diable les astronomes pourraient-ils reprendre l'affaire en main? Et dans quel but?
- B: Pardi, le but serait évidemment d'injecter des fonds dans une corporation en période de vaches maigres. L'approche devrait être assez différente, de façon à associer honorablement le grand public au progrès de nos connaissances sur l'univers. Tenez, au lieu d'utiliser une terminologie aussi abusive et ridicule que "vendre" un astre, je proposerais au public, que sais-je, de l'adopter par exemple. C'est

cela, l'adopter moyennant une contribution variable avec l'intérêt de l'objet et qui irait directement à un fonds de recherche.

- Z: Vous croyez vraiment que cette idée pourrait se réaliser?
- B: Pourquoi pas? Ce ne serait d'ailleurs pas la première du genre lancée par le monde astronomique: je me souviens qu'il y a quelques années, l'Astronomical Society of the Pacific "vendait" des parcelles de Mercure, par photos de Mariner 10 interposées, en échange de contributions en faveur de ses activités éducatives.
- Z: Je crois d'ailleurs, à la décharge des vendeurs d'étoiles mis au pilori, que l'une ou l'autre firme verse un pourcentage de ses bénéfices à des fondations scientifiques.
- B: Je crois en fait qu'il y a là un marché potentiel non-négligeable et nous sommes évidemment ici sur un terrain non-criticable comme le seraient la production d'horoscopes [3]. Mais pour revenir à votre question antérieure, je suis en fait assez pessimiste sur l'aboutissement de cette idée. Les astronomes, comme diverses catégories de scientifiques, n'ont guère les questions d'argent en odeur de sainteté. Et pourtant, écoutez-les se plaindre constamment et avoir la nostalgie des "golden sixties" ...
- Z: Votre proposition me plaît assez finalement, mais un point me chiffonne: c'est, comment dire, la motivation pour les "supporters". Elle me paraît un peu légère. Les instincts de propriété et de pérennité du nom sont bien connus, mais l'adoption? Que donner en échange? Tout ce que l'on sait sur les objets adoptés?
- B: Et pourquoi pas? C'est là une excellente idée. Les centres de données astronomiques pourraient aisément remplir cette tâche et pourraient même fournir régulièrement des mises à jour aux "parents adoptifs"!
- Z: Je vois que mon élixir et ma flambée de fayards vous ont inspiré par cette bise hivernale. Encore un doigt?
- ...

#### Notes:

- <sup>1</sup> Voir "Le Ciel", octobre 1982, p. 204 ou "Potins d'Uranie", p. 34.
- <sup>2</sup> Voir "Le Ciel", octobre 1986, p. 347.
- <sup>3</sup> Voir "Le Ciel", mai 1985, p. 125 ou "Potins d'Uranie", p. 124.